

notaire, Luc Letellier de St-Just, occuper la position de lieutenant-gouverneur de la province.

M. Bernier cite le nom de Félix Geoffrion, qui est un souvenir glorieux pour la profession ; il fait aussi allusion à la carrière de M. Félix Dupont, soudainement enlevé par la mort.

Sir Melbourne Tait, juge en chef de la Cour supérieure à Montréal, et les honorables juges Mathieu et Langelier, et M. Carter, bâtonnier-général, ont répondu au toast porté à la magistrature et au barreau. Sir Melbourne Tait a dit qu'il avait eu, depuis qu'il était sur le banc, plus d'une fois l'occasion d'apprécier la valeur du notariat canadien. M. le juge Mathieu, qui est un ancien notaire et qui a exercé à Sorel pendant un an et demi, a beaucoup amusé l'auditoire, lorsqu'il a dit que les avocats avaient disputé la préséance aux notaires lors d'une procession du Saint-Sacrement parce que c'était la seule occasion qu'ils avaient d'être près du bon Dieu.

Les notaires, a-t-il dit, ont le droit d'être fiers de leur profession. Ils administrent la justice aussi bien que les juges, et les clients qui les consultent acceptent volontairement leurs sentences. Le bâtonnier, M. C.-B. Carter, a aussi payé un juste tribut d'éloges au notariat.

En portant un toast aux Universités, M. H.-P. Pepin, notaire à Montréal, a rappelé les commencements de l'enseignement universitaire et le cours spécial du notariat donné au collège Victoria. Gradué lui-même de ce collège, il nous a donné les noms des premiers notaires qui y prirent des degrés, puis a cité les passages des *Anciens Canadiens* où M. de Gaspé décrit ce qu'étaient les notaires ruraux de son temps.

Depuis cette époque éloignée, la profession a fait bien des progrès. En 1867, sur dix-sept bacheliers en droit au collège Victoria, on comptait huit notaires.

L'honorable M. N. Pérodeau, professeur à Laval, et M. W. de M. Marler, professeur au McGill, ont répondu à cette santé. Près d'un tiers des notaires qui sont maintenant en exercice, a dit M. Pérodeau, peuvent se réclamer de l'une ou l'autre de ces deux universités, dont le pays est fier. Sur 25 ou 30 notaires qui sont admis chaque année, la plupart sont porteurs de diplômes universitaires.

C'est M. P.-C. Lacasse, notaire à Montréal, qui a porté le toast au notariat, et il l'a fait en excellents termes, rappelant les noms glorieux de l'historien Garneau, du colonisateur Joliette, et des patriotes de Lorimier, Cardinal, Decoigne et Demaray.

M. Bélanger, président de la Chambre des notaires, M. L.-A. Hart, notaire à Montréal, et M. J.-Edmond Roy, notaire à Lévis, ont répondu à cette santé. Nous sommes dans un siècle de décadence, a dit M. Bélanger, et toutes les professions devraient se donner la main et concourir à relever le niveau et le moral de la société. M.